



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY-LE-CHATEL
5 mai 2021**

Le 5 mai deux mill vingt un, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, de la commune de Boissy-le-Châtel, dûment convoqué le 29 avril deux mil vingt un s'est réuni sous la présidence de Guy DHORBAIT, Maire.

Président : Monsieur DHORBAIT Guy

Étaient présents : Dominique SOARES, Céline BERTHELIN, Jean-Michel WETZEL, Geneviève CAIN, Pascal ROUVIERE, Alain LETOLLE, Annie PENET, Aurore LAHAYE, Sylvain DELAFOSSE, Séverine BOUGRIOT, Elisabeth VARANDA, Francisca TITON-BALANA, Jean-Louis GRENIER, Jean-Philippe BARRE, Catherine SOARES, Franck MARECHAL, Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Muriel CHEVRIER-GAVARD, Alain FONTAINE, Geneviève FRANCOIS.

Absent :
Elisabeth VARANDA
Julien BOURGES

Secrétaire de séance : Elisabeth VARANDA est désignée comme secrétaire de séance.

2021 – 020 PRÊT RELAIS - CAISSE D'EPARGNE - POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe son conseil que les travaux de construction d'un restaurant maternel ont débuté. En attendant le versement des subventions accordées et du FCTVA lié à l'opération, il est nécessaire de contracter un prêt relais.

Vu les articles L.2337-3, L.3336-1 et L.4333-1 du code général des collectivités territoriales, les communes, les départements et les régions peuvent recourir à l'emprunt.

Vu l'article L. 2331-8 du CGCT, le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités.

Vu l'offre de financement proposé par la Caisse d'Épargne d'Ile de France,

Considérant la nécessité de faire un prêt relais afin de couvrir l'attente des subventions et du FCTVA de l'opération de construction du restaurant maternel.

Article 1 :

De contracter auprès de la Caisse d'épargne d'Ile de France un emprunt relais d'un montant de 520 000€ et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet du Prêt : Prêt relais sur 24 mois

Montant du prêt : 520 000,00 €

Durée du prêt : 2 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux fixe : 0,30 %

Amortissement du capital : ligne à ligne

Montant de l'échéance : paiement trimestriel des intérêts de 398,67€ à compter du 05/06/2021, remboursement du capital in fine

Frais de dossier : 520 €

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la contractualisation du prêt relais tel que défini ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à **LA MAJORITE**

Pour : 19

Abstentions : 2 (SARAZIN-CHARPENTIER, CHEVRIER-GAVARD)

Article 1 :

De contracter auprès de la Caisse d'épargne d'Ile de France un emprunt relais d'un montant de 520 000€ et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet du Prêt : Prêt relais sur 24 mois

Montant du prêt : 520 000,00 €

Durée du prêt : 2 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux fixe : 0,30 %

Amortissement du capital : ligne à ligne

Montant de l'échéance : paiement trimestriel des intérêts de 398,67€ à compter du 05/06/2021, remboursement du capital in fine

Frais de dossier : 520 €

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la contractualisation du prêt relais tel que défini ci-dessus

2021 – 021 DEMANDE D'EMPRUNT – CREDIT AGRICOLE – TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal sollicite auprès du Crédit Agricole un emprunt de 466 000€ afin de financer le reste à charge pour le restaurant scolaire et les travaux de l'église.

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

Conditions financières :

Montant emprunté : 466 000 €

Taux fixe sur 20 ans : 0,78 %

Echéance trimestrielle constante : 6 296,82€

Coût financier : 37 746,02 €

Caractéristiques :

Déblocage des fonds : Déblocage au plus tard 3 mois après édition du contrat (possibilité de déblocage 12 mois après édition du contrat)

Frais de dossier : 250€

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation des fonds.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à **LA MAJORITE**

Pour : 19

Abstentions :2 (SARAZIN-CHARPENTIER, CHEVRIER-GAVARD)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la contractualisation du prêt et la ou les demande(s) de réalisation des fonds tel que défini ci-dessus

La séance est levée à 19h05

A Boissy-le-Châtel le 6 mai 2021

Le Maire

Guy DHORBAIT